



ASSISTANT DE VIE DÉPENDANCE

LE MÉTIER

L'assistant(e) de vie intervient au domicile d'adultes dépendants ou en perte d'autonomie qui ne sont pas en mesure de réaliser seuls les actes courants de la vie quotidienne.

Il peut s'agir de dépendance partielle ou complète, stabilisée ou évolutive qui s'attache à la maladie, à la déficience, à l'incapacité, l'avancée en âge, etc. L'intervention du professionnel doit tenir compte des besoins spécifiques et des attentes de la personne, ainsi que des attentes de ses proches.

L'activité se déroule dans le cadre d'une relation contractuelle.

LES MISSIONS

- Ajuster son intervention aux besoins de la personne concernée
- Apporter une aide à la personne accompagnée dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne
- Etre en capacité d'attribuer les espaces réservés à l'activité, réaliser l'aménagement de l'espace de travail et prévenir les accidents domestiques.
- Savoir construire et gérer son activité multi employeurs afin de prendre en charge une ou plusieurs personnes dépendantes
- Savoir réguler et diversifier les activités à proposer à la personne dépendante, s'informer des événements familiaux et de l'état de santé et psychique de la personne, accompagner la séparation, proposer le programme d'activités, transmettre les informations du suivi de l'état de la personne

**TITRE
PROFESSIONNEL**
Niveau 3

**ÉLIGIBLE
AU CPF**

CONDITION D'ACCÈS

Aucun pré requis

FRAIS D'INSCRIPTIONS ET FORMATION

Plus de détails sur notre site internet

CONTACTS

Pôle Accueil et
Orientation

04 92 07 77 97
info@iests.com

DÉPARTEMENT

**MÉTIERS DE
PROXIMITÉ**

LIEUX D'INTERVENTION

L'assistant de vie dépendance exerce au domicile des personnes ou au sein d'établissements sociaux ou médico-sociaux (foyer de vie, lieu de vie, etc.).

LA FORMATION

Le référentiel de formation est celui d'Ipéria, certificateur du titre professionnel et pour lequel nous sommes labellisés.

Il s'articule autour de 7 Blocs de formation théorique et de 3 semaines de formation pratique.

LES DOMAINES

- Développement de son activité multi-employeurs (100h)
- Organisation du domicile : espace professionnel (43h)
- Relation et communication efficaces (65h)
- Entretien du cadre de vie et préparation des repas (57h)
- Maintien ou création d'un lien entre la personne accompagnée et son environnement (57h)
- Accompagnement d'une personne dépendante dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (65h)
- Prise en compte des besoins de la personne accompagnée dans son environnement (51h)

Chaque bloc peut être validé indépendamment les uns des autres.

L'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Après l'obtention du diplôme et une expérience professionnelle, il est possible d'accéder aux formations de niveaux supérieurs et donc d'évoluer vers les métiers du champ de l'éducation, du social ou du sanitaire. L'ADVD peut donc entamer une autre formation du secteur social en bénéficiant d'allègement ou non de formation, pour devenir éducateur de jeunes enfants ou moniteur-éducateur.

POSSIBILITÉS DE PRISE EN CHARGE

PLUSIEURS VOIES D'ACCÈS EN FONCTION DE VOTRE STATUT :

- Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).
- Formation éligible au financement Projet de Transition Professionnelle (Transitions Pro PACA - anciennement FONGECIF/CIF).
- Formation éligible à un financement OPCO pour les personnes en cours d'emploi.
- Formation éligible aux contrats en alternance (sous réserve que vous trouviez un employeur dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).
- Formation éligible à l'Aide Individuelle à la Formation (AIF - financement Pôle Emploi)

ACCÈS À LA FORMATION

- Contactez le Pôle Accueil et Orientation de l'IESTS qui étudiera avec vous votre projet de formation.

